

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL
Code du produit	: PCLC/AL
UP Number	: UP0804
Groupe de produits	: Aérosol

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée	: Couche de finition
-------------------------	----------------------

1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED
Boîte postale P.O. BOX 48600
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA
T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosols inflammables, catégorie 1	H222
Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H336

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les aérosols, vapeurs, fumées.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

le mélange contient 11,25% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Vapeurs))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
diméthyl éther	diméthyl éther éther méthylique / oxyde de diméthyle	(N° CAS) 115-10-6	40 - 45	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280
acétate de n-butyle	acétate de n-butyle acétate butylique / acétate de 1-butanol / acétate de butanol / acétate de butyle / acétate de n-butyle / acétate de normal-butyle / acétate de propylcarbinol / acide acétique butylester / éthanoate butylique / éthanoate de butyle / éther butyl acétique / n-BuAc	(N° CAS) 123-86-4	15 - 30	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
acétone	2-cétopropane / 2-oxopropane / 2-propanon / acétone / céto 2 propane / cétone propane / cétopropane / Dimethylketon / esprit pyroacétique / esprit pyroligneux / éther pyroacétique / éther pyroligneux / méthyl acétyle / oxo-2-propane / propanone-2	(N° CAS) 67-64-1	13 - 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
méthyléthylcétone	méthyléthylcétone butane-2-one / butanone / éthylméthylcétone / MEC (= méthyléthylcétone)	(N° CAS) 78-93-3	10 - 13	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
REPLB60			7 - 10	Non classé
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (1-méthoxy-2-propyle)acétate / (méthoxy-1-propyle-2)-acétate / acétate de 1-méthoxy-2-propanol / acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle / acétate de l'éther méthylique de propylèneglycol / acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol / acétate de méthoxy-1-propanol-2 / acétate de méthoxypropanol	(N° CAS) 108-65-6	1,5 - 7	Flam. Liq. 3, H226
CELLULOSE ACETATE BUTYRATE		(N° CAS) 9004-36-8	1,5 - 3	Non classé
acétate de méthyle	acétate de méthyle acétate de méthyle / ester méthyl acétique / ester méthylique de l'acide acétique / méthylacétate	(N° CAS) 79-20-9	0,5 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy(oxyéthylène)	masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy(oxyéthylène) mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy(oxyéthylène) / mélange de: alpha-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-oméga-hydroxypoly(oxyéthylène) et alpha-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-oméga-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)	(N° CAS) 104810-47-1	0,1 - 0,5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate		(N° CAS) 1065336-91-5	< 0,1	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2-phénoxyéthanol	2-phénoxyéthanol 2-phénoxyéthanol / CEPHENE / éther de 2-hydroxyéthyle et de phényle / éther monophénylique de l'éthylène glycol / éther monophénylique du glycol éthylénique / phénoxy-2-éthanol	(N° CAS) 122-99-6	< 0,1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319
éthylbenzène	éthylbenzène EB / éthylbenzène / éthyle benzol / éthylphényle / phénylthane / phényléthyle / toluène α -méthyl	(N° CAS) 100-41-4	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
acétate de 2-méthoxypropyle	acétate de 2-méthoxypropyle acétate de 2-méthoxypropyle / acétate de methoxy-2-propyl-1	(N° CAS) 70657-70-4	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360 STOT SE 3, H335
toluène	toluène méthane phénylique / méthylphène / toluène / toluène, pur	(N° CAS) 108-88-3	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, fumée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétone (67-64-1)		
Alberta	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Alberta	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Manitoba	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Manitoba	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL (ppm)	500 ppm

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétone (67-64-1)		
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nunavut	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nunavut	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Ontario	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	500 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	500 ppm
acétate de méthyle (79-20-9)		
Alberta	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Alberta	Notations et remarques	eye & URT irr
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	eye & URT irr
Manitoba	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Manitoba	Notations et remarques	eye & URT irr
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	eye & URT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	eye & URT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	eye & URT irr
Nunavut	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nunavut	Notations et remarques	eye & URT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	eye & URT irr
Ontario	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	eye & URT irr

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de méthyle (79-20-9)		
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	200 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	270 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
éthylbenzène (100-41-4)		
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	125 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20
2-phénoxyéthanol (122-99-6)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	141 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (ppm)	25 ppm
Ontario	Notations et remarques	Skin
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
toluène (108-88-3)		
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	60 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	Skin
méthyléthylcétone (78-93-3)		
Alberta	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Alberta	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Manitoba	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Manitoba	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Nunavut	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Nunavut	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	300 ppm

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

méthyléthylcétone (78-93-3)		
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Ontario	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	URT irr; CNS & PNS impair
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	300 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	200 ppm

acétate de n-butyle (123-86-4)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	150 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	200 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	150 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: Incolore Incolore à jaune clair
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Odeur aromatique Odeur douce Odeur fruitée Odeur faible Odeur de type éther Odeur de type pétrole Presque inodore Odeur agréable Odeur d'acétone
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: -20 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,785 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 701 g/l (5.8 lbs/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 701 g/l (5.8 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 701 g/l (5.8 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 701 g/l (5.8 lbs/gal)
Teneur en Eau	0 wt%
Substances volatiles	: 88,4 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) %	: 10,0 wt%
Pourcentage de solides	: 11,56 wt%
Percent Solids	: 8,91 vol %
MIR	: 0,78

EPA Coating Category: CCP 1.5

CARB Aerosol Rule Coating Category: CCP 0.85

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	le mélange contient 11,25% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Vapeurs))
----------------------------------	---

CELLULOSE ACETATE BUTYRATE (9004-36-8)

DL50 orale rat	> 3200 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 1000 mg/kg (Guinea pig)

acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	76 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	5800 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	20000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	76 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	76 mg/l/4h

acétate de méthyle (79-20-9)

DL50 orale rat	6482 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
----------------	---

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de méthyle (79-20-9)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	49 mg/l
ETA CA (oral)	6482 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	49 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	49 mg/l/4h
REPLB60	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
DL50 orale rat	6190 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (ppm)	1728 ppm/4h (4 h, OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), rat, male/female, Inhalation, vapeurs)
ETA CA (oral)	6190 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	1728 ppmv/4h
éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	15432 mg/kg de poids corporel (24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	17,8 mg/l (4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	3500 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	15432 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	17,8 mg/l/4h
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
DL50 orale rat	1850 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	14422 mg/kg (Rat, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1 mg/l (OCDE 412 : Toxicité à doses répétées par inhalation : 28/14 jours, 6 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
ETA CA (oral)	1850 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	14422 mg/kg de poids corporel
toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	5580 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la méthode B.1 de l'UE, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Par voie orale (une dose))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Autres, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	25,7 mg/l/4h (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	5580 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	25,7 mg/l/4h
masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD Guideline No. 401 (equivalent to Annex V), limit test, rat, male/female)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD Guideline No. 402 (equivalent to Annex V), limit test, rat, male/female)
CL50 inhalation rat (mg/l)	5800 mg/l (OECD Guideline 403, 14d, rat)
ETA CA (vapeurs)	5800 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	5800 mg/l/4h
reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)	
DL50 orale rat	3230 mg/kg (OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), rat, male/female)
DL50 cutanée rat	> 3170 mg/kg (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), read-across,
ETA CA (oral)	3230 mg/kg de poids corporel
méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2193 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 423, Rat, Masculin/féminin, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

méthyléthylcétone (78-93-3)	
ETA CA (oral)	2193 mg/kg de poids corporel
acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 - 12789 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 423, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	14112 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (ppm)	390 ppm/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 21 mg/l/4h (4 h, OECD Test Guideline 403, rat, vapeurs)
ETA CA (oral)	10760 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	14112 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	390 ppmv/4h

diméthyl éther (115-10-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	309 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (gaz))
CL50 inhalation rat (ppm)	164000 ppm (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (gaz))
ETA CA (vapeurs)	309 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	309 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de méthyle (79-20-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de 2-méthoxypropyle (70657-70-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

toluène (108-88-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

méthyléthylcétone (78-93-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

acétate de méthyle (79-20-9)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2000 mg/l
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1057 mg/m ³

éthylbenzène (100-41-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	700 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0482 mg/litre/6 h/jour

toluène (108-88-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l (Méthode C.1 de l'UE, 96 h, Salmo gairdneri, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
EC50 96h algae (1)	> 7000 mg/l (Selenastrum capricornutum, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
BCF poissons 1	0,69 (Pisces)
BCF autres organismes aquatiques 1	3 (BCFWIN, Valeur calculée)
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)

acétate de méthyle (79-20-9)	
CL50 poisson 1	250 - 350 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	1026,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	> 120 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF poissons 1	< 1 (Pisces, Étude de littérature)
Log Pow	0,37 (Calculé, KOWWIN, 25 °C)
Log Koc	0,18 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
CL50 poisson 1	100 - 180 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
EC50 96h algae (1)	> 1000 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)
Log Koc	0,264 (log Koc, QSAR)

éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	4,2 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Salmo gairdneri, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	2,1 (1,8 - 2,4) mg/l (US EPA, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	5,4 mg/l (US EPA, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Nombre de cellules)
BCF poissons 1	1 - 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylbenzène (100-41-4)	
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
CL50 poisson 1	220 - 460 mg/l (DIN 38412 : méthodes allemandes normalisées d'examen de l'eau, des eaux usées et des boues, 96 h, Leuciscus idus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 202, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	625 mg/l (Méthode C.3 de l'UE, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF autres organismes aquatiques 1	0,349 (Valeur calculée)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)

toluène (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5,5 mg/l (96 h, Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
BCF poissons 1	90 (72 h, Leuciscus idus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	2,73 (Valeur expérimentale, 20 °C)

masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
CL50 poisson 1	2,8 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	4 mg/l (48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
BCF poissons 1	2658 - 3430 (502 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)

méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 poisson 1	2993 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	308 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	1972 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Log Koc	1,53 (log Koc, Valeur calculée)

acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 poisson 1	18 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CL50 poissons 2	62 mg/l (Leuciscus idus, static system)
CE50 Daphnie 1	44 mg/l (48 h, Daphnia sp., Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	674,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
NOEC chronique crustacé	23 mg/l
BCF poissons 1	15,3 (Valeur calculée)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

diméthyl éther (115-10-6)	
CL50 poisson 1	> 4100 mg/l (Autres, 96 h, Poecilia reticulata, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	> 4400 mg/l (Autres, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 96h algae (1)	154,9 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, QSAR)
Log Pow	0,1 (Valeur expérimentale)

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O ₂ /g substance
DThO	2,2 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,872 (20 jour(s), Étude de littérature)

acétate de méthyle (79-20-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Intrinsèquement biodégradable.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.

acétate de 2-méthoxypropyle (70657-70-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

éthylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O ₂ /g substance (20d.)
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O ₂ /g substance
DThO	3,17 g O ₂ /g substance

2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,47 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,75 (20 jour(s), Étude de littérature)

toluène (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O ₂ /g substance
DThO	3,13 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,69

méthyléthylcétone (78-93-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O ₂ /g substance
DThO	2,44 g O ₂ /g substance

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,21 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,46

diméthyl éther (115-10-6)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable dans le sol. Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétone (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
BCF poissons 1	0,69 (Pisces)
BCF autres organismes aquatiques 1	3 (BCFWIN, Valeur calculée)
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)

acétate de méthyle (79-20-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	< 1 (Pisces, Étude de littérature)
Log Pow	0,37 (Calculé, KOWWIN, 25 °C)

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de méthyle (79-20-9)	
Log Koc	0,18 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)
Log Koc	0,264 (log Koc, QSAR)
acétate de 2-méthoxypropyle (70657-70-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
éthylbenzène (100-41-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	1 - 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF autres organismes aquatiques 1	0,349 (Valeur calculée)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
toluène (108-88-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	90 (72 h, Leuciscus idus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	2,73 (Valeur expérimentale, 20 °C)
masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
BCF poissons 1	2658 - 3430 (502 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)
méthyléthylcétone (78-93-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Log Pow	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
Log Koc	1,53 (log Koc, Valeur calculée)
acétate de n-butyle (123-86-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	15,3 (Valeur calculée)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
diméthyl éther (115-10-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Log Pow	0,1 (Valeur expérimentale)
12.4. Mobilité dans le sol	
acétone (67-64-1)	
Tension superficielle	0,0237 N/m
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)
acétate de méthyle (79-20-9)	
Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	0,18 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	0,37 (Calculé, KOWWIN, 25 °C)

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
Tension superficielle	29,4 mN/m (20 °C, 100 vol %, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	0,264 (log Koc, QSAR)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 20 °C)
éthylbenzène (100-41-4)	
Tension superficielle	0,071 N/m (23 °C, 0.0582 g/l, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol. Toxique pour les organismes du sol.
Log Koc	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
Log Pow	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
2-phénoxyéthanol (122-99-6)	
Tension superficielle	70,7 mN/m (19.9 °C, 1 g/l, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	1,6 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	1,2 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 23 °C)
toluène (108-88-3)	
Tension superficielle	27,73 N/m (25 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Pow	2,73 (Valeur expérimentale, 20 °C)
masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)
méthyléthylcétone (78-93-3)	
Tension superficielle	0,024 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peu nocif pour les plantes.
Log Koc	1,53 (log Koc, Valeur calculée)
Log Pow	0,3 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 40 °C)
acétate de n-butyle (123-86-4)	
Tension superficielle	0,0163 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
diméthyl éther (115-10-6)	
Tension superficielle	0,02 N/m (-40 °C)
Ecologie - sol	Sans objet (gaz).
Log Pow	0,1 (Valeur expérimentale)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG)	: UN1950
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables
Description document de transport	: UN1950 AÉROSOLS (flammable), 2.1
Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: AÉROSOLS flammable

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (TDG) : 2.1 - Gaz inflammables



Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, il est interdit de demander de transporter ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme à l'article 5.11 de la partie 5, Contenants, sauf que l'exigence selon laquelle les bombes aérosol doivent être bien emballées dans une boîte en bois, en carton ou en plastique ne s'applique pas à un utilisateur ou à un acheteur qui transporte au plus six bombes aérosol. Voir le sous-alinéa 1.15(1)a)(i) de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, qui contient une règle similaire en ce qui a trait aux bombes aérosol. DORS/2012-245
107 - (1)Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un navire au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2)Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense. DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L

Quantités exemptées (TDG) : E0

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA : UN1950
N° ONU (DOT) : 1950
Description document de transport : UN1950 Aerosols, 2.1
Désignation officielle de transport (DOT) : Aerosols
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 2.1 - Class 2.1 - Flammable gas 49 CFR 173.115
Division (DOT) : 2.1
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



Dangereux pour l'environnement : Non
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1950
Désignation officielle de transport (IMDG)	: AÉROSOLS
Description document de transport (IMDG)	: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
Classe (IMDG)	: 2 - Gaz

IATA

N° ONU (IATA)	: 1950
Désignation officielle de transport (IATA)	: Aerosols, flammable
Description document de transport (IATA)	: UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1
Classe (IATA)	: 2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

CELLULOSE ACETATE BUTYRATE (9004-36-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétone (67-64-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétate de méthyle (79-20-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

REPLB60

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétate de 2-méthoxypropyle (70657-70-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

éthylbenzène (100-41-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

toluène (108-88-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

méthyléthylcétone (78-93-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétate de n-butyle (123-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

diméthyl éther (115-10-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

CELLULOSE ACETATE BUTYRATE (9004-36-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

acétone (67-64-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

acétate de méthyle (79-20-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

REPLB60

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

POWERCAN CLEARCOAT AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
acétate de 2-méthoxypropyle (70657-70-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
éthylbenzène (100-41-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
2-phénoxyéthanol (122-99-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
toluène (108-88-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène) (104810-47-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
méthyléthylcétone (78-93-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
acétate de n-butyle (123-86-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
diméthyl éther (115-10-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	: Aucun(e)
Date d'émission	: 05-29-2018
Date de révision	: 09-10-2019
Remplace la fiche	: 08-13-2019

Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.